



RÈGLEMENT

LE TREMLIN DES MUSIQUES ALTERNATIVES & SONORITÉS NOUVELLES DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES. CRÉÉ EN 1997, LE CONCOURS CIRCUIT PERMET AUX ARTISTES ÉMERGENT-E-S DE GAGNER EN VISIBILITE ET DE PROFESSIONNALISER LEUR PROJET MUSICAL.

INSCRIPTIONS

- Les inscriptions au Concours Circuit se font uniquement via la plateforme www.mycourtscircuit.be jusqu'au 21 juillet 2020. Aucune candidature ne sera validée via un autre moyen.
- Pour compléter votre fiche artiste, les informations suivantes sont nécessaires :
 - Les coordonnées d'une personne de contact qui sera la personne de référence pour Court-Circuit pendant toute la durée du Concours
 - la composition du groupe : nom et prénom des musiciens, instruments joués
 - une biographie en français et une fiche technique actualisée
 - un visuel du groupe (photo ou logo en jpg)
 - 3 morceaux originaux en mp3 (min.128kbps)
- Les groupes sélectionnés seront annoncés fin août 2020.

PRÉSELECTIONS – ÉCOUTES EN LIGNE

- Le jury de présélection est composé d'un panel de professionnel·le·s représentatif·ve·s du secteur des musiques actuelles ainsi que des organisateur·rice·s des éliminatoires et des tiers de finale.
- Le jury écoute et attribue une côte à tous les groupes candidats. A l'issue de ces écoutes en ligne, les membres du jury se réunissent en août pour réécouter les groupes qui auront reçu le plus de suffrages. 25 artistes seront retenue·s, ce nombre pourra être réévalué lors des présélections en fonction de la qualité de leur candidature.

CONCOURS SUR SCENE

Les artistes issu·e·s des présélections seront contacté·e·s fin août et pourront défendre, devant un jury de professionnel·le·s, leur répertoire par une prestation scénique de 25 minutes lors des éliminatoires suivants :

- JEUDI 17 SEPTEMBRE 2020 AU KULTURA (LIÈGE)
- VENDREDI 18 SEPTEMBRE 2020 À LA VALLÉE (BRUXELLES)
- SAMEDI 19 SEPTEMBRE 2020 À LA MAISON FOLIE (MONS)
- JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020 AU RIDEAU ROUGE (OHAIN)

- VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2020 AUX ABATTOIRS DE BOMEL (NAMUR)

À l'issu des éliminatoires, 12 projets seront sélectionnés pour participer aux tiers de finale (ce nombre pourra être réévalué) aux dates suivantes :

- JEUDI 8 OCTOBRE 2020 A L'ATELIER 210 (BRUXELLES)
- VENDREDI 9 OCTOBRE 2020 AU BELVÉDÈRE (NAMUR)
- SAMEDI 10 OCTOBRE 2020 AU SALON (SILLY)

À l'issu des tiers de finale, 5 projets seront sélectionnés pour participer à la finale (ce nombre pourra être réévalué).

- SAMEDI 12 DÉCEMBRE 2020 AU BOTANIQUE (BRUXELLES)

NB : Depuis le mois de mars, la crise sanitaire frappe le secteur de plein fouet et nous ne sommes évidemment pas en mesure de prédire comment évoluera la situation des salles de concerts. Au besoin, et en fonction des possibilités, Court-Circuit se réserve le droit d'adapter la formule 2020 du Concours Circuit.

PRESTATIONS SCÉNIQUES : APPRÉCIATION

Le rôle des juré·e·s est de percevoir la qualité des groupes durant leur prestation sur base de critères proches de l'objectivité. L'appréciation globale se fera sur base des critères ci-dessous :

- Attitude et présence scénique
- Cohésion musicale et scénique
- Qualité des compositions musicales
- Arrangements
- Originalité

RÉSIDENCES & PROMOTION

À l'issu des tiers de finale et en amont de la finale, des résidences auront lieu pour les 5 groupes sélectionnés. Les dates et lieux de ces résidences seront communiqués dans les plus brefs délais afin que les groupes puissent en prendre connaissance suffisamment tôt.

Des actions promos (interviews, captations, capsules vidéos) seront également communiquées dans les plus brefs délais afin que les groupes puissent en prendre connaissance suffisamment tôt.

RÈGLEMENT DU CONCOURS

- 1.** L'inscription au Concours Circuit implique la connaissance, l'acceptation et le respect du règlement et du déroulement du concours dans son ensemble. Celui-ci sera considéré comme connu des artistes.
- 2.** Au moins un·e des membres du groupe doit être domicilié·e en Fédération Wallonie-Bruxelles.
- 3.** L'artiste est en autoproduction et n'est pas engagé·e auprès d'un label discographique.
- 4.** L'artiste présente un répertoire original.

- 5.** L'artiste ne doit pas avoir atteint le stade de la finale lors de l'édition précédente du Concours Circuit ou avoir participé au Propulse festival.
- 6.** L'artiste ne doit pas bénéficier du Programme Rock.
- 7.** L'artiste dispose au minimum d'une composition originale enregistré dans des conditions correctes et d'une vidéo (clip, session, live) correctement réalisée.
- 8.** Les dates des éliminatoires et tiers de finale seront communiquées aux artistes le plus rapidement possible après la sélection. Les artistes qui ne seront pas disponibles pourront être disqualifié·e·s.
- 9.** Lors de chaque soirée, au moins un·e représentant·e de Court-Circuit sera présent·e pour veiller au bon déroulement des prestations, des votes et des délibérations. Court-Circuit assurera de cette manière le suivi du concours.

L'équipe de Court-Circuit se donne le droit de disqualifier ou de remplacer un·e participant·e qui ne peut pas être contacté·e, ne réagit pas ou ne se présente pas lorsqu'il est convoqué·e pour une étape du concours.

Durant toute la durée du Concours Circuit, chaque participant·e accepte de léguer ses droits à Court-Circuit en ce qui concerne l'exploitation des morceaux, visuels, vidéos et bios fournis lors de l'inscription (pour la diffusion audiovisuelle radio ou internet).

- 10.** Chaque groupe est tenu de respecter les horaires. Il sera présent une heure avant l'ouverture des portes. L'ordre de passage des groupes sera déterminé par tirage au sort ou déterminé à l'avance sur demande des organisateur·rice·s des soirées. La durée maximale des prestations de chaque groupe est de 25 minutes. Les montage et linecheck se feront en 25 minutes précises et les artistes disposeront de 10 minutes pour vider le plateau après leur prestation.
- 11.** Les organisateur·rice·s des soirées mettent à disposition des groupes une sonorisation et un éclairage ainsi qu'un·e ingénieur·e du son compétent·e et connaissant bien l'installation. Les groupes peuvent être accompagnés de leur propre ingé son et/ou lumière. Dans ce cas, ils prendront contact au préalable afin de s'informer du matériel présent sur place, et ce dans le but de ne pas perdre de temps le jour de l'événement.
- 12.** Chaque groupe apporte son matériel (instrument, ampli...) et en est responsable. Les organisateur·rice·s et Court-Circuit déclinent toute responsabilité en cas de vol et/ou de dégât de matériel appartenant à chacun des groupes. Pour des raisons d'efficacité, il peut être demandé à ce qu'une partie du matériel (batterie, amplis) soit partagé. Les groupes sont tenus de respecter le matériel des salles et des autres participant·e·s.
- 13.** Les organisateur·rice·s sont seul·e·s responsables de la régie de la salle. Ils délègueront un·e responsable qui veillera au bon déroulement des montages-démontages et au respect des horaires en concertation avec le responsable de Court-Circuit (concerts et linechecks). Les décisions de ces personnes s'imposent à tous sans recours possible.
- 14.** Court-Circuit s'engage à défrayer chaque groupe participant aux éliminatoires à hauteur de 100€ par concert. La rémunération s'élève à 300€ pour les groupes participant au tiers de finale et à 500€ pour ceux participant à la finale du Concours Circuit.

Court-Circuit se réserve le droit de modifier ces tarifs selon la validation ou non des demandes de soutien financier de la part de nos partenaires.

- 15.** L'accueil des groupes est pris en charge par l'organisateur. Il sera prévu au minimum un sandwich et 3 boissons par personne (musicien·e·s et technicien·ne·s). L'organisateur·rice veillera également à prévoir de l'eau en suffisance pour les groupes lors de leur prestation scénique.
- 16.** En cas de soirée payante, l'organisateur·rice accordera au moins une guest par musicien·ne pour chaque groupe participant.
- 17.** Un jury suivra l'ensemble des dates éliminatoires. Un jury différent suivra les dates des tiers de finale.
- 18.** Les jurys seront composés d'acteur·rice·s du milieu des Musiques Actuelles. Les juré·e·s représentent les différents secteurs (label, agence de booking, artistes, presse, organisateur,...). Une grille de critères sera remplie à chaque concert pour tous les groupes. Ces grilles serviront de fils conducteurs aux délibérations du jury.
- 19.** Les délibérations pour sélectionner les groupes pour l'étape suivante (tiers de finale/finale) auront lieu lors du dernier concert relatif à l'étape en cours (éliminatoire/tiers de finale).

Les noms des groupes sélectionnés pour l'étape suivante (tiers de finale/finale) seront annoncés la semaine suivante.

- 20.** Le jury est souverain et les juré·e·s ne rendront en aucun cas de compte directement aux groupes. Court-Circuit peut transmettre au groupe l'avis du jury à la fin de chaque étape sur simple demande courtoise.
- 21.** La finale se déroulera au Botanique à Bruxelles le 12 décembre 2020.

Lors de la finale, le jury sera composé d'un large panel de professionnel·le·s du milieu musical belge lié·e·s à chaque style musical et de quelques professionnel·le·s étrangers invité·e·s par Wallonie- Bruxelles Musique.
- 22.** Lors de la finale, les prestations seront de 30 minutes. Elles auront lieu en alternance sur les deux scènes du Botanique (Orangerie et Rotonde).

Les groupes disposeront du temps nécessaire pour faire un soundcheck l'après-midi et de 40 minutes de changement de plateau entre les concerts.

Des questions ? contacter pablo@courtcircuit.be